

Aurignac, le 12 décembre 2014

**Objet : Convocation au Conseil Communautaire.**

Madame, Monsieur,

Je vous informe que le Conseil Communautaire se réunira le **mercredi 17 décembre à 21 h 00.**

L'ordre du jour sera le suivant :

- PLUi : délibération sur les modalités de concertation avec les communes (*Après analyse de la loi ALUR par l'ATD, il apparaît qu'avant de débattre sur le PADD, il convient de définir les modalités de concertation avec les communes dans le cadre de la Conférence des Maires. De ce fait, le débat sur le PADD est reporté*) ;
- Service culturel : délibération pour instaurer le dimanche en tant que jour ouvré ;
- Délibération prêt Caisse des Dépôts ;
- Décisions Modificatives ;
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Jean-Luc GUILHOT

**Cc :** [Mairie d'Alan](#); [Mairie d'Aulon](#); [Mairie d'Aurignac](#); [Mairie de Bachas](#); [Mairie de Boussan](#); [Mairie de Bouzin](#); [Mairie de Cassagnabere](#); [Mairie de Cazeneuve](#); [Mairie de Montoulieu](#); [Mairie de Peyrissas](#); [Mairie de Peyrouzet](#); [Mairie de Saint-André](#); [Mairie de Samouillan](#); [mairie de Terrebasse](#); [Mairie d'Eoux](#); [Mairie d'Esparron](#)

**Objet :** Délibérations

**Date :** mardi 16 décembre 2014 10:52:46

**Pièces jointes :** [projet délibération collaboration communes.doc](#)

---

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint le projet de délibération relatif aux modalités de collaboration avec les communes (élaboré par l'ATD).

Je vous informe également que nous rajoutons à l'ordre du jour les délibérations concernant le SLH et une demande de subvention au Conseil Général pour le remplacement du broyeur d'accôttement.

Cordialement,

Nicole DORO-BARRERE  
DGS de la Communauté de Communes des Terres d'Aurignac  
Quartier Saint-Joseph - BP 16 - 31420 Aurignac  
Tél : 05-61-98-73-40 Fax : 05-61-98-72-54 Mail : [cc.aurignac@orange.fr](mailto:cc.aurignac@orange.fr)

**Cc :** [Mairie d'Alan](#); [Mairie d'Aulon](#); [Mairie d'Aurignac](#); [Mairie de Bachas](#); [Mairie de Boussan](#); [Mairie de Bouzin](#); [Mairie de Cassagnabere](#); [Mairie de Cazeneuve](#); [Mairie de Montoulieu](#); [Mairie de Peyrissas](#); [Mairie de Peyrouzet](#); [Mairie de Saint-André](#); [Mairie de Samouillan](#); [mairie de Terrebasse](#); [Mairie d'Eoux](#); [Mairie d'Esparron](#)

**Objet :** Conseil Communautaire

**Date :** lundi 15 décembre 2014 17:28:56

---

Madame, Monsieur,

Je vous informe que nous rajoutons 4 délibérations à l'ordre du jour du Conseil Communautaire de mercredi :

- Tarifs d'entrée musée-forum ;
- Création d'une régie de recettes ;
- ALAE/ALSH : acceptation du paiement par CESU ;
- Demande de subvention DETR pour les panneau RIS.

Cordialement,

Nicole DORO-BARRERE  
DGS de la Communauté de Communes des Terres d'Aurignac  
Quartier Saint-Joseph - BP 16 - 31420 Aurignac  
Tél : 05-61-98-73-40 Fax : 05-61-98-72-54 Mail : cc.aurignac@orange.fr

PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 17 DECEMBRE 2014

\*\*\*\*\*

**Etaient présents :**

<u>Alan :</u>	Jean-Luc Guilhot Jean-Luc Soudais
<u>Aulon :</u>	Michel Fitte Roger Fauré
<u>Aurignac</u>	Jean-Michel Losego Régine Boulp Laurence Darnise Philippe Bertrand Marie-Hélène Fleurigeon Bernard Gabas Nicole Samouillan (procuration de Jean-Marc Viguié)
<u>Bachas :</u>	Hervé Cheylat
<u>Benque :</u>	Jean-Claude Lasserre
<u>Boussan</u>	Patrick Boube
<u>Cassagnabère</u> <u>Tournas :</u>	Gérard Loiseau Jérôme Butti
<u>Cazeneuve-</u> <u>Montaut :</u>	Josiane Tesser
<u>Eoux :</u>	Monique Rey
<u>Esparron :</u>	André Massarin
<u>Latoue :</u>	Jacques Féraut Raymonde Ferrère
<u>Montoulieu</u> <u>Saint-Bernard :</u>	Camille Sors
<u>Peyrissas :</u>	Guy Loubeyre
<u>Peyrouzet :</u>	Philippe Lagrange
<u>Saint-André :</u>	Eliane Raulet (déléguée suppléante)
<u>Saint-Elix</u> <u>Séglan :</u>	Danièle Ader
<u>Samouillan :</u>	Michel Chrétien
<u>Terrebasse :</u>	Thomas Faure

Présents : 29  
Représentés (procuration) : 1

Total : 30

Madame Josiane TESSER est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 27 novembre 2014 est adopté à l'unanimité.

### **I. PLU intercommunal :**

Le projet de présentation du PADD est reporté à une date ultérieure.

Il s'agit ce jour de délibérer sur les modalités de concertation du PLUi.

A ce titre, l'ATD a transmis un modèle de délibération qui précise les différents secteurs du PLUi, la composition du comité de pilotage et l'organisation des réunions publiques.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **II. Service culturel :**

Il est proposé, ainsi que le prévoit la loi, d'instaurer le dimanche comme jour ouvré pour les agents du service culturel (musée).

Monsieur Gabas demande à ce que l'on développe cet argumentaire.

Monsieur Chrétien explique que cela concerne l'ensemble du personnel du musée. Cette mise en place, vue en concertation avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, a pour but d'éviter le règlement d'heures supplémentaires.

Monsieur Viguié demande si cela ne va pas à l'encontre de la loi Macron.

Monsieur le Président précise que cette disposition sera mentionnée dans le règlement intérieur de la CCTA qui devra être validé par le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion.

Madame Rey demande si le travail du dimanche a été évoqué avec le personnel lors de son embauche ?

Monsieur Chrétien lui répond que cela va de soi lorsque l'on postule pour travailler dans un musée...

Monsieur Losego ajoute que le musée est un service particulier avec des contraintes particulières.

Monsieur Boube ne s'avère pas choqué par cette disposition, le personnel étant, de fait, au courant.

Il souligne toutefois qu'à ses yeux, le musée est loin d'être rentré dans un rythme de croisière.

Vote :            Pour : 29  
                      Contre : 0  
                      Abstention : 1

### **III. Tarifs musée :**

Madame Ferrere demande s'il est nécessaire d'avoir un minimum de 10 personnes pour obtenir une visite guidée.

Monsieur Chrétien lui répond que les visites guidées se font sur réservation et qu'il n'y a pas de minimum requis.

Monsieur Viguié demande combien il y a eu d'entrées payantes depuis l'ouverture du musée.

Monsieur Chrétien lui répond qu'il n'a pas le chiffre en tête mais que Madame Viallet fait un compte rendu mensuel du nombre de visiteurs et qu'elle le transmet à la CCTA. Ce chiffre est donc communicable à tout moment.

Monsieur Boube s'interroge quant à la mise en place d'un tarif préférentiel les premiers dimanches de chaque mois.

Monsieur Chrétien lui répond qu'il s'agit là d'une pratique nationale. Dans les musées nationaux, ce dimanche-là est même gratuit.

Vote :            Pour : 29  
                      Contre : 0  
                      Abstention : 1

Monsieur le Président indique les horaires d'ouverture du musée :

- Haute saison (juillet/août + vacances scolaires de la zone A) : du mardi au dimanche de 10 h à 17 h.
- Moyenne saison (avril, mai, juin, septembre) : du mardi au dimanche de 14 h à 17 h.
- Basse saison (octobre, novembre et du 15 janvier au 31 mars) : mercredi, samedi et dimanche, de 14 h à 17 h.

La fermeture annuelle aura lieu entre le 15 décembre et le 15 janvier ainsi que le 1<sup>er</sup> novembre.

Afin de valider la régie autonome, une délibération de la CCTA s'avèrera nécessaire. Elle devra mentionner la dotation que la CCTA versera au musée qui, dès lors, aura un fonctionnement autonome et des dépenses individualisées.  
Cette dotation a été estimée à hauteur de 300 000 €.

Monsieur Féraut est d'avis que la question est délicate au vu de la situation financière actuelle de la CCTA et des problèmes de trésorerie. La question se pose de comment abonder la régie du musée sans mettre en péril les finances de la CCTA...

Monsieur Fitte fait remarquer que les éventuelles retombées du musée ne seront visibles que sur la commune d'Aurignac.

Monsieur Losego ne partage pas cet avis et pense que les retombées seront cantonales.

Monsieur le Président demande à ce que l'on valide les tarifs de la boutique qui sont consultables par tous et qui seront joints au compte-rendu du conseil communautaire.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **IV. Financement Maison de Santé :**

Le prêt de la Caisse des Dépôts a été accordé pour un montant de 691 000 € sur 3 ans au taux de 2%. Le montant de l'annuité est de 30 850 €.

Monsieur le Président rappelle les coûts d'ensemble :

- Travaux :	1 138 267,07 € HT
- Architecte :	113 599,05 € HT
- Etudes :	30 057,76 € HT
- Coût total :	1 281 923,88 € HT
- TVA :	256 384,78 €
- Coût TTC :	1 538 308,66 €
- FCTVA :	252 344,15 €
- Coût CCTA :	1 285 964,51 € (coût TTC – FCTVA)
- Subventions :	550 031 €
- Besoin de financement :	735 933,51 €
- Prêt Caisse des Dépôts :	691 000 €
- Reste à financer :	44 933,51 €

Madame Rey demande si toutes les subventions ont été notifiées.

Monsieur le Président lui répond que seule la DETR a été notifiée officiellement<sup>1</sup>.

Madame Rey demande à connaître le montant des loyers.

Monsieur le Président demande à Monsieur Fleurigeon, présent dans le public, de lui apporter des éclaircissements.

Il informe que les loyers mensuels seront de 400 €, ce qui porte le montant annuel pour un médecin généraliste à 4 800 €.

La surface louable est de 415 m<sup>2</sup>, louée 10 €/m<sup>2</sup>/mois, ce qui correspond à un loyer total de 4 150 €/mois, soit 48 000 €/an (loyer annuel maximum ciblé).

Monsieur Fleurigeon précise qu'un projet de protocole doit être finalisé rapidement.

Une ultime réunion avec les professionnels de santé se tiendra à la CCTA le 20 décembre.

Il faut savoir que le prêt a été accordé sur 30 ans alors que le calcul a été fait sur 25 ans.

Monsieur Losego fait remarquer que cela ne fait pas perdre de l'argent. La durée d'amortissement sera simplement plus longue.

Monsieur Féraut expose que le prêt relais dans l'attente des subventions devra être de 812 000 € car si le tableau dégage un besoin de financement de 735 933,51 €, il faudra rajouter une partie de la TVA car il faut la financer avant de percevoir le FCTVA et régler les factures avant de demander les subventions.

Il se demande au demeurant qui va pouvoir financer ce prêt relais...

Monsieur Boube fait remarquer que l'on a modifié le plan de financement et que les professionnels s'engagent aujourd'hui sur un montant maximum de 600 000 €, ce qui laisse 126 000 € à charge de la CCTA.

Monsieur Soudais rétorque qu'il est impossible de connaître par avance le coût réel pour la CCTA.

1. La notification officielle de la Région Midi-Pyrénées est parvenue à la CCTA le 22 décembre.

Madame Rey constate que l'on ne donne pas le plan de financement réel et que l'on n'explique pas non plus comment l'on va gérer le court terme.

Madame Ader demande où en sont les travaux.

Monsieur Chrétien donne lecture du rétro-planning.

Madame Ader demande combien l'on payé à ce jour.

Monsieur Féraut lui répond que, d'ici le 15 janvier, 300 000 € auront été réglés.

Madame Rey est d'avis que ce projet souffre d'un manque de plan de trésorerie. On aurait dû prévoir comment payer les factures, avancer la TVA, etc....

Monsieur Féraut fait remarquer qu'il reste 176 000 € de factures du musée, à ce jour non payées. Toutefois, certains avenants n'ont pas encore été signés.

Monsieur le Président rappelle que le musée et la Maison Médicale constituent deux gros projets, à ce jour en fin de cycle, qui n'auraient pas pu être réalisés si on les avait retardés.

Monsieur Féraut informe l'Assemblée que, contrairement à ce que pourrait laisser penser certaines rumeurs, les salaires de l'intégralité des agents seront assurés.

Il indique qu'il a été en contact avec le Crédit Agricole ce matin même et que Madame Contreras devait le rappeler afin de lui indiquer leurs éventuelles propositions.

Il rappelle également que pour faire accepter le prêt de la Caisse des Dépôts, il a fallu s'engager à réaliser des coupes franches dans le budget à venir, en grande partie sur les dépenses de fonctionnement.

Madame Rey annonce qu'elle souhaiterait que soit présentée aux élus une situation exacte de l'état des finances et trouverait également pertinent que Madame Robert puisse être présente aux Conseils Communautaires.

Monsieur Féraut indique qu'il a repris l'analyse financière que l'ATD avait réalisée en 2008 et a constaté que la situation n'avait pas évolué depuis : il y a toujours un déficit de 400 000 €.

Monsieur Boube fait remarquer qu'une fois que l'ATD dispose de l'ensemble des documents budgétaires, l'analyse va très vite. Cette analyse sera précieuse car la CCTA a besoin de disposer d'une vision sur le long terme.

Monsieur Soudais est d'avis que la responsabilité n'incombe pas à telle ou telle personne mais qu'elle est collective.

Monsieur Faure nuance ce propos en argumentant que l'ensemble des élus n'a pas toujours les informations suffisantes au moment des votes.

Monsieur Féraut est d'avis qu'il faut regarder l'état des finances avant toute décision importante. Il rappelle que toutes les décisions ont été prises collégalement.

Monsieur Fitte ne se considère pas comme responsable de la situation actuelle et n'accepte pas d'être ainsi accusé.

Monsieur Soudais rappelle que les élus ont refusé de fiscaliser certaines dépenses. Par conséquent, ils ont voté les dépenses tout en n'acceptant pas d'inscrire les recettes en face.

Monsieur Boube s'insurge contre cette façon de voir les choses : quand l'Assemblée prend une décision (en l'occurrence le refus de fiscaliser), l'autorité territoriale doit en tenir compte et prendre ses décisions en conséquences. Cela s'appelle la démocratie. Dans le cas présent, il fallait peut-être décider de ne pas faire certaines réalisations si les finances ne le supportaient pas. Au lieu de cela, on a persisté dans la réalisation et on met aujourd'hui en cause la responsabilité des élus qui ont refusé de fiscaliser des dépenses. Cette position n'est pas tenable.

Monsieur Fitte approuve et fait remarquer que les votes se sont faits sur des propositions qui n'étaient pas claires.

Monsieur Passament fait remarquer qu'un Bureau a été élu, composé de 6 Vice-Présidents dont le rôle principal est de travailler sur le budget. C'est au Bureau, collégalement, de préparer le budget et d'assumer son travail. Les délégués et les maires ne sont pas toujours à la CCTA.

Monsieur Fitte ajoute que le projet de la Maison Médicale est passé de 600 000 € à 1 138 000 € sans concertation.

Monsieur Chrétien lui rappelle que le plan de financement modifié a été approuvé par le Conseil Communautaire le 15 juillet 2014.

Monsieur le Président fait passer au vote pour acter le prêt de la Caisse des Dépôts de 691 000 €.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **V. Décision Modificative :**

Il s'agit d'enlever 60 000 € à l'article 61522 (entretien des bâtiments) et de les répartir comme suit :

- + 30 000 € au 6411 (rémunération du personnel titulaire) ;
- + 10 000 € au 6413 (rémunération du personnel contractuel) ;
- + 10 000 € au 6451 (cotisation à l'URSSAF)
- + 10 000 e au 6453 (cotisation aux caisses de retraites)

*La décision modificative est adoptée à l'unanimité.*

#### **VI. ALAE/ALSH :**

Il s'agit de délibérer afin d'autoriser les parents qui le souhaitent d'utiliser le CESU (chèque emploi service universel) pour payer les ALAE et/ou les ALSH.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **VII. DETR pour les panneaux RIS :**

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'un tiers des panneaux RIS (Renseignement Information Service) a été posé en 2014 et qu'en 2015, l'opération se poursuit.

Il s'agit donc de faire une nouvelle demande de DETR pour la seconde phase d'implantation qui verra la pose de 7 panneaux pour un montant de 15 726,45 € HT.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

[Mme Rey quitte la salle à 23 h 40].

### **VIII. Service Local de l'Habitat (S.L.H.) :**

Monsieur Losego rappelle que ce service a été créé en 2005 par 7 intercommunalités du Comingés afin de palier au départ du Pact-Arim.

Il exerce principalement un rôle de conseil auprès des propriétaires bailleurs en matière de dossier de subventions pour l'habitat.

Il aide également les collectivités dans le montage des OPAH et s'occupe des problèmes liés à l'habitat indigne.

Le système de l'Entente (forme juridique) permet la mise en commun d'un service dont les décisions sont prises à l'unanimité. Chaque intercommunalité doit délibérer pour accepter l'organisation.

Le service est composé de trois agents techniciens qui interviennent dans les EPCI du Comminges (permanences mensuelles).

En 2014, une personne a été engagée pour assurer le secrétariat et l'accueil.

[Monsieur Viguié quitte la salle à 23 h 45].

Le SLH travaille dans le cadre de l'ANAH (lutte contre l'habitat indigne, la précarité énergétique et maintien à domicile des personnes âgées).

Quatre délibérations sont à prendre :

- ❶ Pour approuver le compte d'exploitation 2013 : 150 000 € (5 229,19 € pour la CCTA) ;
- ❷ Mutualisation du poste de secrétariat/accueil (jusqu'à présent supporté intégralement par la Communauté de Communes du saint-gaudinois) ;
- ❸ BP 2014 : 185 000 € (7 582,58 € pour la CCTA) ;

[Jérôme Butti quitte la salle à 0 h 00]

❹ OPAH Comminges-Pyrénées qui présente un double intérêt : avoir une OPAH sur notre territoire (le taux de subvention étant plus élevé pour les propriétaires) et valoriser le SLH auprès du Conseil Général en tant que porteur de l'opération (ce qui diminuera la participation des EPCI).

*Les 4 délibérations sont adoptées à l'unanimité.*

### **IX. Demande de subvention au Conseil Général pour l'achat d'un broyeur d'accotement :**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'il s'avère nécessaire de remplacer le broyeur d'accotement. L'entreprise Barès a proposé un devis d'un montant de 3 600 € HT (4 320 € TTC).

Il s'agit de délibérer pour faire la demande de subvention au Conseil Général de la Haute-Garonne.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **X. Commission paritaire « Maison de Santé » :**

Monsieur le Président explique qu'il faut créer une commission paritaire pour la Maison de Santé, composée de 5 élus minimum et fait appel à candidature.

Se portent volontaires Messieurs Loiseau, Losego, Cheylat, Chrétien, Faure (Thomas), Fitte.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 25.***